

Cabinet du Directeur

- > Tél. : 02 54 55 60 56
- > Fax : 02 54 55 60 78
- > E-mail : communication@ch-blois.fr

Blois, le 27 juin 2023

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU CENTRE DE SOINS NON PROGRAMME CLAUDE HENNEQUIN

LANCEMENT DE L'EQUIPE PARAMEDICALE DE MEDECINE D'URGENCE AMELIORATION DE LA REGULATION PAR LE CENTRE 15 POUR ACCEDER AUX URGENCES

Le Centre de Soins Non Programmés Claude Hennequin

- **Les objectifs de ce Centre sont :**
 - D'apporter une réponse à un besoin de consultation de médecine générale en urgence de la population du bassin de Blois ;
 - D'éviter les passages aux urgences du CHSVB relevant d'une consultation de médecine générale non programmée, de manière à rendre les parcours des patients nécessitant des soins urgents plus fluide. Cela correspond à 26% des passages au Service d'Accueil des Urgences du CHSCVB (CCMU1) en 2022.
- **Partenaires :** ce projet a été rendu possible par un travail conjoint et un partenariat entre la CPTS La Salamandre et le CHSVB.
- **Institutions soutenant et facilitant le projet :** tout au long de ce travail, l'ARS Centre Val de Loire au travers de la Délégation Territoriale de l'ARS 41, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Loir-et-Cher, La Caisse Primaire D'Assurance Maladie du Loir-et-Cher ont soutenu et facilité la mise en place de ce projet.
- **Modalités d'accès :**
 - Des médecins libéraux volontaires, viendront assurer des plages de consultations de médecine générale en urgence sur les créneaux suivants :
 - du lundi au vendredi de 9h à 14h et de 15h à 20h
 - et le samedi de 9h à 13h.

Le planning est constitué par la CPTS La Salamandre et transmis de manière anticipée au Centre 15 et aux Urgences du CHSVB.

- **L'accès au centre s'effectue par régulation préalable par le SAMU Centre 15 :** si la situation relève d'une consultation de médecine générale urgente, le Centre 15 met le patient en relation avec un secrétariat médical organisé par la CPTS La Salamandre pour une prise de RDV. **L'accès aux consultations s'effectue donc uniquement après régulation et sur RDV.**

- **Parcours du patient :**
 - Le centre est situé à gauche de la salle d'attente des Urgences du CHSVB. Le patient se rend au centre de soins non programmés par ses propres moyens. Une signalétique à l'entrée des Urgences l'oriente directement vers la salle d'attente du centre de soins non programmés. Son accueil est assuré directement par le médecin à l'heure de sa consultation.
 - Si, au cours d'une consultation au centre de soins non programmés, le médecin constate que le patient relève des Urgences, ce dernier est alors adressé au médecin hospitalier des Urgences, via l'infirmière d'orientation et d'accueil des Urgences.
 - La consultation est facturée au tarif national conventionné des soins non programmés (majoration de 15€), soit 40€ par consultation.

- **Date de mise en place :** le Centre ouvrira à partir du 1^{er} juillet : il s'agit d'un **démarrage progressif**. En effet, **toutes les plages ne seront pas pourvues dans les premiers mois**. Ce projet a vocation à monter en charge, en élargissant la participation à tout médecin qui souhaite s'associer au projet et venir réaliser ses consultations non programmées au Centre.

- **Nom du Centre :** le Centre est baptisé « Centre Claude Hennequin – centre de soins non programmés », en hommage au Dr Claude Hennequin, médecin urgentiste qui a marqué l'histoire du CHSVB.

Le Dr Claude Hennequin a fait ses débuts comme médecin à l'hôpital Necker des Enfants Malades à Paris en 1968. Parallèlement, il participe aux activités de la première équipe de réanimation-pré-hospitalière comme médecin conventionné à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. En 1973, il est mis à disposition du Centre Hospitalier de Blois par convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et sur demande de la DRASS de la région Centre. Le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, Michel Poniatowski, encourage la création d'un SAMU départemental à Blois et confie cette mission au Dr HENNEQUIN. Celui-ci crée d'abord le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) de Blois, puis le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) de Loir-et-Cher en 1974, immédiatement après celui d'Évreux. Chef de service d'anesthésie réanimation en 1976 au CHB, il crée une unité de réception et d'accueil des urgences et exerce la responsabilité du SMUR de Blois et du SAMU 41 jusqu'en 2000. Il ouvre le Centre 15 en 1983 dont il assure la responsabilité jusqu'en 2000 ainsi que celle du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence. Par ailleurs, pour répondre aux urgences collectives, le haut fonctionnaire à la défense confie en 1996 à Claude HENNEQUIN la

mission de réformer les postes sanitaires mobiles de première génération (PSM 1), conçus pour la prise en charge de 25 blessés graves, en postes sanitaires mobiles de seconde génération (PSM 2), conçus pour 500 victimes. Médecin de réserve des armées, Claude HENNEQUIN est aussi conseiller de défense auprès du préfet de Loir-et-Cher de 1989 à 1994 et assiste le commandant du Centre d'Instruction des Réserves de la Marine (CIRAM) de Paris pour le département de Loir-et-Cher. À partir de 1994, il est directeur du centre régional d'instruction des réserves du service de santé des armées. Médecin volontaire au sein du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), il est aussi inspecteur départemental de la sécurité routière et inscrit en 1986 sur le fichier national des médecins de catastrophes. Il participe à différentes activités associatives (président de la délégation départementale de la Croix Rouge du Loir-et-Cher depuis 2000, co-président du comité régional de la ligue contre la mort subite) et à diverses sociétés savantes. Il dirige l'enseignement clinique à la faculté de médecine de Tours de 1974 à 1985 et organise différents stages sur la médecine d'urgence auprès des sapeurs-pompiers, des associations de secourisme et de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

- **Modalités de coopération :**
 - Le CHSVB loue les locaux à la CPTS la Salamandre et lui fournit l'équipement complet et le petit matériel médical nécessaire au fonctionnement de la consultation. L'établissement assure l'entretien et la sécurité des locaux.
 - La CPTS La Salamandre assure le secrétariat de prise de rendez-vous, fournit un logiciel commun aux médecins et gère le planning.
- ⇒ **Ce projet montre l'importance de la coordination ville-hôpital nécessaire pour apporter la réponse la plus adaptée aux besoins des patients du territoire, même et surtout avec une démographie médicale contrainte.**

La régulation préalable des Urgences par le Centre 15

- **Les objectifs de la régulation préalable des urgences du bassin de vie de Blois par le SAMU – Centre 15 sont :**
 - D'éviter un engorgement du service des Urgences du CHSVB par des patients relevant de soins non programmés de ville ;
 - D'orienter les besoins de soins urgents vers la réponse la plus adaptée.
- **En pratique, la régulation préalable des urgences consiste à :**
 - Rendre systématique la régulation par le Centre 15 avant tout passage aux Urgences ;
 - Renvoyer toute demande d'admission aux Urgences du CHSVB non régulée vers le Centre 15.
 - Certains appels seront renvoyés pourront faire l'objet d'un rendez-vous médical urgent en libéral, notamment par le centre de soin non programmé.

- **Impact sur l'activité du Centre 15 :**
 - L'estimation du nombre d'appels régulés supplémentaire est estimée entre 20 et 25%, soit un passage de 177 510 Dossiers de Régulation par an à 217 510 et une augmentation de 240 242 appels entrants à 294 378 appels par an.

- **Modalités d'organisation :** le passage au tout régulé nécessite un renforcement du Centre 15 :
 - **en ARM :** 1 ARM de plus la nuit (passage de 2 à 3)
 - **en médecin régulateur :** dans l'avenir, l'appui du médecin régulateur libéral, dans le cadre du service d'accès aux soins (SAS)
 - **en régulation ambulancière :** passage de 1 régulateur en journée (7h30) 5j/7 à un régulateur du lundi au samedi de 8h à 20h : ces postes font l'objet d'un financement accordé par l'ARS.

 - Le schéma cible d'organisation de la prise en charge des urgences et des soins non programmés est le suivant :

- **Le nombre croissant d'appels va nécessiter des adaptations techniques du Centre 15 :**
 - Une adaptation de la salle de régulation du Centre 15 ;
 - La mise à niveau de la téléphonie (passage à la téléphonie avancée) ;
 - La mise à niveau du logiciel de régulation médicale du Centre 15 ;
 - La mise à niveau des serveur d'hébergement des données/

- **Partenaires :** une coordination avec l'association portant le service d'accès aux soins permettra une organisation fluide entre les régulations du Centre 15 et de la future plate-forme téléphonique du SAS.

- **Institutions soutenant et facilitant le projet :** DTARS, CDOM.

- **Date de mise en place :**
 - À partir du 1^{er} juillet prochain, il est demandé à chaque personne ayant un problème médical urgent de contacter le 15 à partir de 20h avant tout passage aux Urgences.
 - Une fois les adaptations menées et la plate-forme du SAS mise en place, cet appel préalable au 15 pour les urgences médicales et à la plateforme du SAS pour des soins non programmés sera nécessaire 24h/24h.

L'équipe paramédicale de médecine d'urgence

- **Les objectifs** de l'équipe paramédicale de médecine d'urgence sont :
 - o De permettre **d'optimiser le temps médical**, notamment pour une entraide au Service d'Accueil des Urgences, la participation au déchoquage, l'aide à la régulation suivant les niveaux d'activité des différents secteurs et les interventions directes en sortie primaire ne nécessitant pas de médicalisation.
 - o D'apporter une **réponse graduée** au besoin d'intervention urgente : certaines interventions pré-hospitalières ne nécessitent pas systématiquement une expertise médicale sur les lieux de prise en charge des patients. L'hypoglycémie, la gestion de la douleur traumatique sont des exemples où l'intervention IDE est suffisante lorsque ces derniers sont formés et équipés pour intervenir.

- **Modalités d'organisation et de fonctionnement :**
 - o L'EPMU est composée d'un infirmier SMUR formé et d'un ambulancier SMUR formé.
 - o L'équipe est disponible en journée de 7h30 à 19h30, 5j/7.
 - o Elle est mobilisée après régulation par un médecin du SAMU Centre 15.

- **Contexte :**
 - o **D'autres expérimentations d'EPMU ont été déployées en France dans le cadre d'une expérimentation nationale**, par le CHU de Toulouse, le CH de Mulhouse, le CH de Château-du-Loir, le CH de Saint Calais par exemple.
 - o **L'activité du SMUR de Blois a évolué de la manière suivante :**

	2019	2020	2021
Primaires	1 190	1177	1394
secondaires	862	942	903
total	2 052	2119	2297

- **Périmètre d'intervention:** l'EPMU couvrira l'ensemble du Loir-et-Cher.

- **Cadre d'intervention des infirmiers hors de la présence du médecin :**
 - o L'Article R. 4311-14 du code de santé publique indique que : « *En l'absence d'un médecin, l'infirmier ou l'infirmière est habilité, après avoir reconnu une situation comme relevant de l'urgence ou de la détresse psychologique, à mettre en œuvre des protocoles de soins d'urgence, préalablement écrits, datés et signés par le médecin responsable. (...)* ».

- 13 protocoles ont été établis pour toutes les situations sur lesquelles les EPMU peut être engagée par le Centre 15 : Arrêt cardiorespiratoire, Brûlures, choc anaphylactique, douleur, hypoglycémie, intoxication aux fumées d'incendie, nausées et vomissements lors d'un transport, asthme aigu chez la personne asthmatique connue et traitées, par exemple.
 - Les infirmiers peuvent aussi mettre en œuvre une prescription médecin régulateur du Centre 15.
- **Financement** : l'ARS Centre-Val-de-Loire finance l'EPMU à hauteur de 200 000€ pour l'année 2023, au titre d'une expérimentation nationale.
 - **Les infirmiers en EPMU doivent remplir les obligations suivantes :**
 - Expérience minimale de 3 ans à temps plein aux services des Urgences du CHSVB, sur tous les postes (infirmière d'organisation de l'accueil, circuit hospitalisation, circuit consultation et service d'accueil des urgences vitales).
 - Être à jour de l'AFGSU de niveau 2 (formation de secours en équipe).
 - Suivre obligatoirement et dès l'accès au poste les formations paramedics (délivrées par life support France ou similaire) : Pré Hospital Trauma Life Support, Advanced cardiac life support, Emergency Pédiatric Care, port d'EPI NRC (délivré par le CESU41), soit 84h de formation en présentiel.
 - **Date de mise en place** : première quinzaine du mois de juillet.

Contact Presse

Thibaut ODIETTE, Responsable communication
odiettt@ch-blois.fr
02.54.55.66.86